



VENTE DE PIZZAS

Comme l'année passée, l'APEL vous propose une vente de pizzas cuisinées par la crêperie du Vidame.



Le Vendredi 25 Janvier 2019 lors de nos portes ouvertes

Le tarif est de 17.50€ les 2 pizzas (nous ne vendons pas de pizza à l'unité mais il est possible de commander 2 pizzas identiques).



Le retrait des pizzas se fera le **vendredi 25 janvier à l'école de 18h à 19h30**

Cette année encore, l'enfant qui aura vendu le plus de pizza gagnera une pizza gratuite. Alors à vos bons de commande et n'hésitez pas à solliciter la famille, les voisins, la nounou, etc..., les commandes passées par l'intermédiaire d'un enfant seront à retirer par ce dernier (ou ses parents).

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner votre coupon réponse accompagné de votre règlement par **chèque à l'ordre de l'APEL au plus tard le Mardi 15 janvier 2019**. (dans le cartable de votre enfant ou dans la boîte aux lettres de l'école pour les personnes extérieures). Il peut y avoir plusieurs chèques pour un seul bon de commande

Merci pour votre collaboration.

Les membres de l'APEL

CETTE ANNEE, nous vous proposons 6 types de pizzas :



- Pizza « Notre Dame » : Tomate, chèvre, jambon pays, lardons, mozzarella
- Pizza royale : Tomate, jambon, mozzarella, champignons, origan
- Pizza carbonara : jambon, lardons, crème fraîche, mozzarella
- Pizza buffalo : Tomate, mozzarella, oignons, viande hachée, origan
- Pizza trois fromages : Tomate, mozzarella, camembert, chèvre, origan
- Pizza méridionale: tomate, mozzarella, poivrons, viande kebab, sauce blanche

Attention lorsque vous remplissez le bon de commande : 2 pizzas = 1 lot= 17,50€



Nom et prénom de l'enfant ou Nom prénom (personne extérieure) :

Classe :

N° Tel :

Date	Pizzas	Montant
Vendredi 25 Janvier	_____ lot(s) de pizzas dont : « Notre Dame » : _____ Royale : _____ Carbonara : _____ Buffalo : _____ 3 fromages : _____ Méridionale : _____	_____ x 17,50€ = _____ €

Toute commande sans règlement ne sera pas prise en compte. Merci de rédiger vos chèques à l'ordre de l'APEL.